



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 DECEMBRE 2021

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Elisabeth LOBO, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK.

Absents avec procuration : Elsa SOARES (procuration à Marjorie AUSSENAC), Lionel NICAUD (procuration à Christophe ROGER), Julien ZANY (procuration à Annie BENECH), Marie-Claude MILLET (procuration à Josy LAUR).

Absents : Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET, Julien CLEMENT.

Secrétaires de séance : Dominique THELINGE et Bénédicte LEVIGNAT

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Madame le Maire accueille Monsieur Nordine BRAHMI, Directeur et Monsieur Sylvain RASCOUAILLES directeur adjoint de l'association Lot pour Toits. Ils viennent conjointement présenter le projet de création d'un centre de formation et d'insertion à Prayssac dans les anciens locaux du lycée Clair Foyer que l'association vient d'acquérir.

En préambule, elle informe l'Assemblée qu'une réunion publique aura lieu le 17 décembre 2021 à 18h00 dans les locaux de Santamaria afin de favoriser l'échange entre les riverains et tous les acteurs de ce projet.

Puis Fabienne SIGAUD dresse un historique succinct du travail collaboratif effectué avant cette vente. Elle explique que le lycée Clair Foyer de Prayssac était une annexe du siège de l'établissement scolaire de Caussade. La fréquentation diminuant chaque année, la directrice a pris la décision de fermer et de vendre les bâtiments. La municipalité a alors entamé des démarches auprès du directeur régional des lycées privés ainsi qu'auprès des différents collèges pour essayer de conserver cet établissement sur la commune, mais en vain. Cependant, la collectivité a obtenu le « maintien » des classes qui à l'heure actuelle, ne sont pas fermées définitivement, mais en dormance. A ce stade, prenant conscience de la future absence d'établissements de formation sur le territoire, la Communauté de Communes a amorcé un travail de réflexion sur un éventuel projet de centre de formation en collaboration avec la Région, le Département, les acteurs sociaux relatifs à la formation (Mission locale – Pôle emploi – CCI – Chambre d'Agriculture – Greta) et les organismes pouvant avoir besoin de formation comme Lot Aide à Domicile par exemple. Malheureusement ce projet n'a pu aboutir, les besoins inventoriés étant trop ponctuels et la CCI venant d'investir dans son propre centre de formation sur Cahors. Les bâtiments du lycée Clair Foyer ont donc été mis en vente et Lot pour Toits s'en est porté acquéreur. Madame le Maire donne alors la parole aux représentants de l'association.

Monsieur Nordine BRAHMI prend la parole et résume brièvement l'histoire de Lot pour Toits. C'est une association loi 1901 à but non lucratif, qui a vu le jour en 1968, en tant que foyer de jeunes travailleuses. Elle accueillait des jeunes-femmes issues notamment du milieu rural en recherche de travail. Fin des années 70 la mixité est arrivée et les foyers de jeunes travailleuses se transforment en foyers de jeunes travailleurs. La réglementation évolue et ces foyers deviennent des résidences sociales, permettant ainsi de développer le portefeuille d'activités de l'association. Depuis, les bénévoles et les travailleurs sociaux n'ont cessé d'essayer d'améliorer et d'apporter les outils, les leviers pour mieux accompagner les personnes. Aujourd'hui dans le Lot l'association gère plus de 300 logements (Souillac, Cahors, Gourdon, Puy l'Évêque). Elle compte 40 salariés, tous travailleurs sociaux.

Monsieur Sylvain RASCOUAILLES intervient à son tour, il présente les différentes activités de l'association qui aujourd'hui, fait partie des gros acteurs de l'action sociale dans le département du Lot. Elle propose d'une part un accompagnement à la recherche de logements pour les jeunes, les publics fragilisés et les demandeurs d'asile (Résidences Habitats jeunes pour les 16-30 ans – pensions de famille – intermédiation locative – Allocations Logement Temporaire – Aide Vers et Dans le Logement – Accueil de femmes enceintes ou avec des enfants de moins de 3 ans, ...).

D'autre part, l'association travaille beaucoup et de plus en plus pour faciliter l'accès à l'emploi (Formation, apprentissage, insertion professionnelle). Il précise que depuis cette année l'association est organisme de

formation, d'où la cohérence avec l'acquisition des bâtiments du Lycée Clair Foyer à Prayssac et du domaine d'Auzoles. L'intérêt de l'association est d'avoir dans le Lot des propositions d'offre de formation qui collent au plus près des besoins des territoires.

Fin 2021 début 2022 interviendra l'ouverture d'un espace de garde pour l'insertion (crèche accueillant les jeunes enfants des mamans isolées accompagnées dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle).

Sylvain RASCOUAILLES explique que chaque personne quel que soit son profil bénéficie d'un accompagnement global vers l'autonomie. L'association travaille toujours avec les acteurs locaux et avec des bénévoles. Elle fait appel le plus possible à toutes les ressources existantes sur les territoires, pour les mettre au service de ces parcours qu'elle essaie de constituer avec les personnes qu'elle accompagne vers l'insertion. L'Association essaie de s'adapter aux besoins des publics avec des offres intégrées d'accompagnement. Le but étant qu'il y ait le maximum de passerelles, d'échanges entre les publics accompagnés et la société. C'est en gardant un œil critique en permanence sur le travail effectué, qu'elle a pris conscience de la nécessité de développer une branche d'activité liée à la formation. L'opportunité s'en est suivie de pouvoir acheter simultanément le domaine d'Auzoles et le lycée Clair Foyer. L'intention dans les prochains mois, est d'installer sur chacun des deux sites un centre de formation. Il s'agira d'accueillir des cessions de 10 à 15 personnes, avec maximum deux cessions en même temps. De plus, la philosophie de l'association est de mettre en place et de développer des partenariats. En ce qui concerne Prayssac, ce partenariat reste à construire, cependant en collaboration avec Fabienne SIGAUD, certaines pistes ont pu être évoquées. Sur le domaine d'Auzoles par exemple, le partenariat a été maintenu avec la Ligue de l'Enseignement pour leur permettre de poursuivre leurs activités sur le site. Le projet global est que ces lieux soient des lieux de vie, de formation et d'emploi.

Nordine BRAHMI rappelle que tout part du besoin de la personne, que chaque personne accueillie a un référent au sein de l'association avec lequel elle va construire son projet d'insertion. Or pour cela, l'association a besoin de lieux au sein desquels sont réunis à la fois la possibilité de formation, d'hébergement et de restauration, dans lesquels il soit possible de travailler la mobilité, pour aboutir enfin à l'emploi. Il ajoute qu'aujourd'hui, concrètement sur Prayssac il y a des besoins de formation. Certaines professions sont en tension et rencontrent des problèmes pour recruter (agriculture, soudure, aide à la personne, restauration, ...). De plus, il est démontré, selon les bilans d'activités de l'association, que 30% des personnes formées sur un territoire s'y installe, leur formation ayant débouché sur un emploi.

Sylvain RASCOUAILLES ajoute que dans les mois à venir, pour le site de Prayssac, l'association va rentrer dans une phase de travail de recherche de partenariat, de travail en lien avec l'éducation nationale pour que les jeunes, si besoin, scolarisés sur le territoire de la basse vallée du Lot puissent bénéficier de ce nouvel accès à la formation et/ou d'un accompagnement. Le projet va permettre aussi d'engager un partenariat avec Lot Aide à Domicile sur des formations d'aide à la personne, mais aussi pour l'accueil en résidence d'artistes en relation avec des compagnies de théâtre notamment. Des artistes confirmés pourront proposer pour des périodes allant de quelques jours à quelques semaines une résidence ouverte à l'ensemble des personnes du territoire. Le but étant de créer un maximum de passerelles et de travailler main dans la main.

Monsieur Nordine BRAHMI insiste sur le fait que sans le soutien et la coopération des acteurs locaux et de la population rien ne sera possible.

La présentation de l'association et du projet de centre de formation sur la commune de Prayssac étant achevée, Fabienne SIGAUD, demande à l'Assemblée, Conseillers Municipaux et public présent dans la salle, s'ils ont des questions.

Une discussion s'installe y compris avec les personnes venues assister à la présentation, laissant percevoir le besoin d'être rassurées quant à la sécurité et à la tranquillité des riverains et plus globalement de la Commune, suite à l'ouverture du site.

Les représentants de l'association expliquent précisément qu'il y aura toujours un interlocuteur de l'association présent sur le site jour et nuit, joignable à tout moment si nécessaire. Qu'il n'y aura pas plus d'une trentaine de personnes en même temps sur le site et que tout sera mis en œuvre pour que les choses se passent au mieux.

Répondant à une question portant sur « les réfugiés » et les problèmes que cela pourrait engendrer, Nordine BRAHMI, fort de son expérience, répond en ces termes : « ...réfugiés, j'entends personnes qui viennent d'ailleurs, qui ont une autre culture, ce n'est pas faux puisque nous avons des centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Nous avons déjà eu des réunions publiques où ces questions reviennent et c'est normal, elles sont légitimes parce qu'on ne connaît pas et qu'on n'est pas aidé par ce que diffuse les médias. Tout ce que je peux vous dire, c'est que dans ce domaine-là, dans toutes les structures sur lesquelles nous avons été amené à nous installer avec ce public-là, je ne veux pas vous dire qu'il n'y a

jamais eu de problème, mais il n'y a jamais eu de problème de type du trouble de l'ordre public, de vol, etc. (...). Dans le Lot en tout cas il n'y a jamais eu d'incidents de la sorte. Donc s'il devait y avoir, ici, des réfugiés, et oui vous en aurez peut-être parce qu'ils seront en formation, ce ne sera pas plus d'une dizaine de personnes à la fois (...).

Sylvain RASCOUAILLES, renchérit : « (...) cela n'a jamais été notre intention de travailler de cette manière-là (revenant sur la question d'accueillir 200 réfugiés) et de toute façon l'Etat ne laisserait pas, sur des territoires comme les nôtres, s'installer des structures collectives avec autant de personnes (...) alors c'est vrai que nous avons un regard biaisé par rapport à ce que nous voyons à la télévision, mais ce n'est pas du tout la réalité dans le département du Lot et dans les départements ruraux. Le lieu peut sembler en effet démesuré par rapport au projet que l'on vous présente, mais il s'agit d'un vrai effet d'opportunité. Nous recherchons un lieu pour s'installer dans la Vallée du Lot parce qu'on avait identifié que c'était un territoire riche de potentialités (...) et l'opportunité d'acquérir Clair Foyer c'est présentée. Après un temps de réflexion et le travail de nos équipes, c'est vraiment cette idée du partenariat, de l'ouverture qui va se créer avec la population pour répondre au plus près aux besoins du territoire. (...) On ne va pas sur de l'hébergement à l'année, on est vraiment lié à l'offre de formation ou à un besoin temporaire. »

Fabienne SIGAUD confirme le besoin de plus en plus important de formation et souligne l'intérêt pour le territoire de l'implantation de ce centre et des partenariats qui pourront en découler, notamment avec la Communauté de Communes qui a la compétence économie.

Sans autre question, Madame le Maire remercie Messieurs Nordine BRAHMI et Sylvain RASCOUAILLES d'avoir répondu à son invitation, puis ils quittent la salle du Conseil.

Madame le Maire ouvre la séance à 20H51

Elle précise que les membres de l'opposition se sont excusés de leur absence par un mail mentionnant des problèmes de santé et un éloignement hors du département

Sans remarque ni commentaire à propos du compte-rendu du 04 octobre 2021, Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1 Demande DETR 2022, « Rénovation Espace Santamaria »
- 2 Convention d'occupation du domaine public antenne relais VALOCIME et TDF
- 3 Mise à jour du tableau des voies communales
- 4 Tarifications et règlements des salles communales
- 5 Tarifications Marché et Foire
- 6 Décisions Modificatives 5 et 6
- 7 Mise à jour du tableau des effectifs
- 8 Création du poste ASEM principal 1^{ère} classe et adjoint animation 1^{ère} classe
- 9 Convention avec la Fondation du Patrimoine « restauration campanaire église »
- 10 Demande de subventions
- 11 Adhésion BOISSOR
- 12 Consultation Maîtrise d'œuvre cinéma
- 13 Budget participatif
- 14 Achat véhicule électrique et demande de subventions Région et Département
- 15 Questions diverses

1. DETR 2022 « Travaux et aménagement de l'Espace Santamaria »

Comme évoqué lors de l'achat du bâtiment Santamaria, des travaux de rénovation et d'aménagement sont envisagés afin de créer un espace à vocation culturelle et associative. Les travaux ont été estimés à 587 489 € HT. Pour parfaire au plan de financement de ce projet, Madame le Maire propose à l'Assemblée de solliciter la subvention au titre de la DETR 2022 à hauteur de 30% du montant estimatif des travaux, soit : 176 247 €.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

2. Convention d'occupation du domaine public antennes relais

Christophe ROGER, 1^{er} adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil la décision du 26 janvier 2021 portant sur la signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société SASU JFG CONSULTING, visant à renégocier tous les contrats en cours auprès des différents opérateurs de télécommunication concernés (TDF, Orange, FREE devenu OneTower).

Les phases d'analyse et de négociations étant achevées, il fait part à l'assemblée des deux possibilités qui se présentent aujourd'hui pour la Commune:

- 1- Accepter la nouvelle offre négociée de TDF et conserver les autres baux avec les opérateurs Orange et Free.
- 2- Répondre favorablement à l'offre de la société VALOCÎME, spécialisée dans la valorisation du patrimoine, qui propose de reprendre à son compte la convention locative de chaque emplacement avec revalorisation du loyer.

Christophe ROGER précise :

Après le travail d'expertise et de négociation de JFG Consulting, TDF propose une nouvelle convention sur 15 ans pour un montant de 8000 €/an (3000 € + 2500/opérateur) contre 2500 aujourd'hui. Convention qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2025, après la fin du bail actuel.

Concernant l'offre négociée par JFG Consulting avec un nouvel opérateur VALOCIME, celle-ci permet de bénéficier d'un paiement de réservation à partir de janvier 2022 pour chaque pylône et d'obtenir une revalorisation supérieure pour TDF et Free. De plus, la durée de la convention proposée n'est que de 12 années. Par exemple, pour le poteau TDF, VALOCIME propose 6000 €/an sur les 3 ans qui restent à courir puis 10 500 € à partir de janvier 2025.

Une discussion s'installe entre les membres du conseil municipal, notamment sur la location de l'emplacement du pylône orange : plusieurs élus font remarquer que la négociation n'a pas permis d'obtenir une augmentation significative avec cet opérateur. L'ensemble des conseillers est plutôt favorable à l'offre VALOCIME. Toutefois, les membres du conseil expriment le souhait que la convention avec Orange reste en dehors de la nouvelle offre en espérant qu'une renégociation puisse être menée à l'échéance du bail en juillet 2024.

Sans connaître la position de VALOCIME sur le retrait du pylône Orange de l'offre globale proposée, Christophe ROGER indique qu'il est préférable pour l'instant de délibérer aussi sur la location de ce pylône.

Madame le Maire propose de passer au vote :

Pour la première proposition de TDF

Vote : Contre à l'unanimité des voix

Pour la seconde proposition de VALOCIME

Vote : Pour à l'unanimité des voix

3. Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Dominique THELINGE, adjoint au Maire, présente les tableaux complémentaires des voies à inclure dans le tableau de classement des voies communales. Il précise également que le linéaire cumulé de voiries communales entre dans le calcul de la DGF et qu'il est donc important de tenir ce classement à jour.

A) VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE ROUTE

N°ORDRE	APELLATION	DÉSIGNATION	LONGUEUR en mètre	LARGEUR en mètre
267	Chemin de Roques	De la VC259 à la maison de Roques	200	3
268	Chemin du cap del Bos	De la VC 221 au cap del Bos	100	3
263	Chemin du Théron haut	De la VC 3 au Théron Haut	350	3
261	Chemin de la Plaine de Boutier	Du pigeonnier aux Caris	1550	3
248	Chemin du Cayrou	De VC 201 à la Carriere et au Mas Houvande	821	3

B) VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE RUE

N°ORDRE	APPELLATION	DÉSIGNATION	LONGUEUR en mètre	LARGEUR en mètre
43	Rue Boris Vian	De la VC2 à la VC236	289	5
67	Rue de l'ABCD	De la place n°6 à l'entrée de la cour du collège d'Istrie	57.4	4.5
68	Allée des Roseaux	De la rue n°20 à la rue n°21	150.3	4.5
69	Allée des Rascalous	De la rue n°38 (rue des Noyers)	102	14.4
70	Impasse Rte de Gamot	Depuis la VC201 (route de Gamot)	39	4
71	Allée des Couasnes	Depuis la rue n°42 (rue du caillou)	107.4	6.2
72	Allée du Bout de la Côte	De la VC6 à la maison Jouve	80	4
73	Chemin du Nouel	De la RD 67 à la maison Antunès	70	5
74	Rue du Dr Blanches	De la rue n°40 à la Dialyse	60	6

C) VOIES COMMUNALES A CARACTÈRE DE PLACE PUBLIQUE

N°ORDRE	APPELLATION	DÉSIGNATION	LONGUEUR en mètre	LARGEUR en mètre
21	Place des Vignes de Fauroux	Depuis la RD 67	30	15

Vote : Pour à l'unanimité des voix

4. Tarifications et règlements des salles communales

Christophe SOUDÉ, adjoint au Maire et Nathalie WOMAK, Conseillère municipale déléguée, présentent conjointement la nouvelle tarification des salles municipales ainsi que les règlements intérieurs (consultables en Mairie) s'y afférant (voir annexes)

Vote : Pour à l'unanimité des voix

5. Tarifications Marché et Foire

Christophe ROGER propose aux membres du Conseil la nouvelle tarification du marché et de la foire qui a été débattue lors de la dernière commission du marché :

Métrage	sans électricité	avec électricité (+0,9)
1	1,4	2,3
2	2,8	3,7
3	4,2	5,1
4	5,6	6,5
5	7	7,9
6	8,4	9,3
7	9,8	10,7
8	10,6	11,5
9	11,4	12,3
10	12,2	13,1
11	13	13,9
12	13,8	14,7
13	14,6	15,5
14	15,4	16,3
15	16,2	17,1

16	17	17,9
17	17,8	18,7
18	18,6	19,5
19	19,4	20,3
20	20,2	21,1

Tarif spécifique poissonniers = Tarif avec électricité + 6,90 € (forfait eau).

Vote : Pour à l'unanimité des voix

6. Décisions Modificatives

Madame le Maire fait part à l'Assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différentes opérations du budget principal.

En section d'investissement il convient de prendre en compte les subventions attribuées au cours de l'année et d'en réduire d'autant les emprunts initialement prévus de la manière suivante :

RECETTES			
140 LOGEMENTS SOCIAUX			
1641- EMPRUNTS	-146 000,00	SUBVENTIONS	+ 146 000,00
140 LGTS SOCIAUX	-100 000,00	1322- REGION	+72 000,00
101 ACHAT MAT/MOB	-46 000,00	1323 DEPART.	+59 000,00
		1341 DETR	+15 000,00
142 CINEMA			
1641- EMPRUNT	-50 000,00	PARTICIPATION	+ 50 000,00
142 CINEMA	-50 000,00	1328 COM COM	+50 000,00
1641 EMPRUNT	-330 000,00	SUBVENTION	+ 600 000,00
101 ACHAT MAT /MOB	-46 000,00	1341 DETR	+600 000,00
102 BTS COMMUNAUX	-40 000,00		
117 ACHAT TERRAIN	-79 000,00		
133 ASSAINISSEMENT	-50 000,00		
150 PLACE DUTOURS	-115 000,00		
2313- CONSTRUCTION	+270 000,00		
160 EGLISE RESTAURATION BEFFROI/CLOCHES			
1641 EMPRUNT	-8 500,00	SUBVENTIONS	+ 15 703,00
117 ACHAT TERRAIN	-8 500,00	1328 DRAC	+4 641,00
21578 AUTES INST, MAT	+7 203,00	1323 DEPART.	11 062,00

Vote : Pour à l'unanimité des voix

En section de fonctionnement, il convient de procéder aux virements de crédits sur le budget principal comme suit :

Chapitre 12 Charges du personnel - *augmentation des dépenses*

✓ Article 64168 autre emploi insertion : + 10 000 €

Chapitre 022 dépenses imprévues - *diminution des dépenses imprévues* : - 10 000 €

Vote : Pour à l'unanimité des voix

7. Mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle aux Conseillers que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Dans cet objectif, elle propose d'adopter le tableau des effectifs suivant :

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Reste A pouvoir	Effectifs Pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attachée ppal	A	1	0	1
Adjoint adm ppal 1ere classe	C	2	0	2
Adjoint adm	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE ADMINSTRATIVE		4	0	4
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-Chef ppal	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE		1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (SERVICE TECHNIQUE+ CYBER-BASE)				
Agent de maîtrise ppal	C	2	0	2
Agent de Maîtrise	C	2	0	2
Adjoint Tech ppal 1er classe	C	1	0	1
Adjoint Tech ppal 2ème classe	C	2	0	2
Adjoint tech	C	1	1	0
Adjoint tech	C	1	1	0
Adjoint tech-cyberbase	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE TECHNIQUE		10	2	8
FILIERE ANIMATION (ECOLES + CYBERBASE)				
Adjoint Animation ppal 2c	C	2	0	2
TOTAL DE LA FILIERE ANIMATION		2	0	2
FILIERE CLUTURELLE(BIBLIOTHEQUE)				
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0
TOTAL DE LA FILIERE CULTURELLE		1	1	0
FILIERE TECHNIQUE (ECOLES)				
Adjoint tech	C	1	0	1
Adjoint tech ppal 2c	C	1	0	1
Adjoint tech	C	1	1	0
Adjoint tech	C	1	1	0
TOTAL DE LA FILIERE TECHNIQUE		4	2	2
FILIERE SOCIALE (ECOLES)				
ATSEM ppal 1 ^{er} c.	C	1	0	1
ATSEM ppal 2ème c.	C	1	0	1
ATSEM ppal 2ème c.	C	1	0	1
TOTAL DE LA FILIERE SOCIALE		3	0	3
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES FILIERES		25	5	20

Vote : Pour à l'unanimité des voix

8. Création de postes

Fabienne SIGAUD explique qu'en raison de l'avancement de grade de deux agents de la collectivité, il convient de créer un poste d'ASEM Principal 1^{ère} classe sur la base de 32h hebdomadaires et un poste d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

9. Convention avec la Fondation du Patrimoine

Dans le cadre des travaux de restauration du campanaire de l'église Saint Barthélémy de PRAYSSAC, Madame le Maire, fait part à l'assemblée que la Fondation du Patrimoine, l'association « Amicale de PRAYSSAC », et la Commune de Prayssac, ont décidé de lancer ensemble une campagne d'appel aux dons qui

visé à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. La présente convention prend fin avant même l'échéance de ce délai de 5 ans dès lors que les travaux soutenus par la Fondation du Patrimoine sont réalisés et que les fonds collectés sont reversés.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

10. Demandes de subventions

SUBVENTIONS 2021			
Associations	Montants	Votes	Conseillers ne prenant pas part au vote
DIVERS ET LOISIRS			
PRÉVENTION ROUTIÈRE	100.00	Pour à l'unanimité	
BB GRANHOTA	200.00	Pour à l'unanimité	

Vote : Pour à l'unanimité des voix

11. Adhésion Boissor

Mme Josy LAUR, adjointe aux affaires sociales, propose aux membres du conseil municipal d'adhérer à l'association mutualiste agricole de BOISSOR (montant de l'adhésion = 10 €) et de verser un don de 200 € afin de soutenir les projets d'insertion et d'autonomie en faveur des personnes en situation d'handicap vivant et travaillant à BOISSOR.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

12. Consultation maîtrise d'œuvre cinéma

Madame le Maire rappelle le projet de modernisation, d'aménagement et d'extension du cinéma « Louis Malle » retenu par le conseil municipal. Elle propose le lancement d'une consultation pour désigner un architecte qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour mener à bien ces travaux.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

13. Budget participatif

Madame le Maire propose, comme pour l'année 2021, de reconduire le budget participatif et de consacrer une enveloppe de 20 000 € sur le budget investissement. En effet, la municipalité souhaite impliquer concrètement les habitants de la Commune dans la réalisation de projets présentant un intérêt collectif. Chaque administré(e), chaque association prayssacoise pourra déposer son projet dans la mesure où il répond aux critères demandés : relever des compétences communales, présenter un intérêt collectif et concerner les dépenses d'investissement. Les projets 2022 devront être en adéquation avec l'un des thèmes suivants : développement durable, solidarité et lien social, éducation et jeunesse, culture, numérique, prévention et sécurité, économie et emploi, cadre de vie (embellissement – espaces verts), aménagement de l'espace public, sport.

Les projets déposés seront vérifiés et sélectionnés par une commission composée de six Conseillers municipaux, puis proposés au vote des prayssacois et prayssacoises.

Fabienne SIGAUD rappelle qu'en 2021 le projet « parcours de santé » avait remporté la palme.

Vote : Pour à l'unanimité des voix

14. Achat d'un véhicule électrique

Dans l'optique de contribuer à la transition écologique, Fabienne SIGAUD fait part au Conseil de l'achat d'un véhicule électrique pour les Ateliers Municipaux. Elle l'informe que cet investissement peut être en partie financé par le Conseil Départemental dans le cadre du FAST PID à hauteur de 30%, mais aussi par la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Eco Chèque-Mobilité Collectivité Achat Véhicule Electrique » à hauteur de 30% également.

Sachant que le coût estimé de ce véhicule s'élève à 26 648.59 € HT selon un devis de la société Renault-Prayssac, Madame le Maire propose donc à l'Assemblée le plan de financement suivant :

	TAUX	Montant € HT
ETAT BONUS ECOLOGIQUE	18.76%	5 000.00
REGION OCCITANIE	30 %	7 994.57
DEPARTEMENT DU LOT	30%	7 994.57
COMMUNE	21.24%	5 659.45
TOTAL	100%	26 648.59

Vote : Pour à l'unanimité des voix

15. Questions Diverses

Madame le Maire fait part aux conseillers des informations suivantes :

- Le Pot des nouveaux arrivants de la Commune prévu le 10 décembre 2021 à 18h est maintenu, mais en raison des nouvelles directives liées à la Covid19 il n'y aura pas de buffet.
- Pour les mêmes raisons le Goûter de Noël des anciens, prévu le 15 décembre 2021 est annulé.
- Pour l'instant, la présentation des Vœux à la population programmé le dimanche **9 janvier 2022**, est maintenue. L'Harmonie de Puy l'Evêque assurera l'animation musicale.
- Prochain Conseil Municipal prévu le 20 janvier 2021, également à 20h pour permettre l'intervention de Simon GILLIOT, chef de projet PVD (Petites Villes de Demain) et de Rebecca DO MARCOLINO, manager de commerce, pour nous présenter leur diagnostic et les avancées pour la commune de Prayssac.
- Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022. La population prayssacoise est invitée à réserver le meilleur accueil aux Agents Recenseurs. Ceux-ci pourront-être identifiés grâce à un badge nominatif avec photo. Du résultat de l'enquête dépendent les dotations versées par l'Etat à la Commune qui peut ainsi prévoir la réalisation d'investissements pour son développement. Dans l'intérêt Commun, il est indispensable que chacun participe volontiers à ce recensement.

Sans autre question,

La séance est levée à 22h23.